



Schweizer Casino Verband  
Fédération Suisse des Casinos  
Federazione Svizzera dei Casinò



# Rapport annuel 2008

## I. Editorial



Pour le dire tout net dès le début de mon propos: Le paysage suisse des casinos a vu des temps meilleurs que pour l'exercice 2008. Vu dans son ensemble, le produit brut des jeux a connu sa première baisse depuis la création de la Fédération Suisse des Casinos. Certaines maisons sont encore en période

de croissance, mais elles ne connaissent plus les résultats réjouissants des années précédentes. Ce développement négatif découle de l'influence externe de la crise économique dont les effets se sont fait sentir dès fin 2008, ainsi que des interdictions de fumer survenues entre-temps. Le SECO estime que l'année 2009 verra un fort recul des résultats et qu'on doit s'attendre à un chômage nettement plus élevé. Personne ne peut toutefois prédire les effets que subiront les casinos.

Les interdictions de fumer – alliées à la baisse de la conjoncture – ont influencé nettement le développement jusqu'alors avantageux des casinos. Pour les cantons ayant introduit une protection stricte contre la fumée passive dans les casinos, on avait remarqué un net recul des rendements. C'est toujours le cas. Ce genre d'interdiction cause une perte sensible aux casinos, à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos B, étant donné que 50% des clients sont fumeurs.

Dès lors, on comprend moins bien l'annonce faite par la Confédération, disant vouloir augmenter encore les impôts sur les maisons de jeu avec la concession A. Face à la conjoncture médiocre actuelle, de telles augmentations d'impôts ne sont pas acceptables. Il s'agit de les combattre là où faire se peut. La Confédération pense pouvoir y gagner environ 22 millions par année, mais les casinos ne feront guère des investissements, en raison de la charge d'impôts plus lourde et de la mauvaise conjoncture. Rappelons que la progression à froid sur l'impôt sur les maisons de jeu n'a jamais été compensée. Depuis l'ouverture des casinos (en 2002/2003) et jusqu'en 2008, les impôts sont ainsi coûté 130 millions de trop! Pour d'autres systèmes d'impositions progressives, la progression à froid doit pourtant être corrigée de manière régulière. Nous allons donc nous attacher à ce problème avec insistance, même si, malheureusement, les possibilités d'interventions juridiques restent encore restreintes.

Nous voici encore confrontés à l'initiative populaire dite «Pour des jeux d'argent au service du bien commun», lancée en 2008 sous l'égide de la Loterie Romande. Cette initiative veut surtout cimenter solidement le monopole des grandes sociétés de loterie et cherche à déplacer la compétence de la Confédération en matière de loterie vers les cantons. Cette exigence va dans le mauvais sens.

On ne saurait assurer une politique des jeux de hasard, unifiée et non contradictoire, sans la compétence de la Confédération, telle que nous la connaissons maintenant en matière de loteries et de maisons de jeu. La compétence entière de la Confédération est la bonne solution. Il faut la préserver.

L'initiative en question est soutenue par la société du Sport Toto, à raison de trois millions de francs, alors que les moyens de cette société doivent être utilisés pour le sport. En finançant ainsi la dite initiative, on prive le sport injustement de trois millions: On les utilise à des fins politiques en faveur de la Loterie Romande.

Ce que l'initiative prétend exiger, à savoir que les résultats des jeux de hasard soient «au service du bien commun», se réalise pourtant dès à présent. Le principe est ancré dans la loi. L'initiative demande aussi que le taux de l'impôt des casinos corresponde au bien commun et que la redevance elle-même aille au bénéfice de l'AVS. Pourtant, ces exigences sont déjà remplies. La constitution fédérale (art. 106) demande qu'une redevance sur le résultat brut des jeux, allant jusqu'au maximum de 80%, soit versée à l'AVS. La totalité des redevances versées par les casinos suisses atteint plus d'un demi-milliard de francs chaque année.

L'initiative empêche une réglementation unifiée des jeux, orientée vers l'avenir. Il faut la refuser. La réglementation actuelle assure que les bénéfices des jeux d'argent viennent au service du bien commun. Plutôt que chercher à modifier la constitution fédérale par une initiative contre-productive, il faut absolument réviser dès maintenant l'ancienne loi sur les loteries, qui date de 1923 (!). C'est la voie la plus prometteuse pour protéger l'offre actuelle des casinos par rapport à d'éventuels excès et contre les approches douteuses provenant de tiers.

Bien que dès les premières années d'exercice pauvres en soucis, plusieurs problèmes sont venus simultanément et en peu de temps provoquer notre branche, l'histoire du développement des casinos suisses est l'heureuse histoire d'un succès. Ce succès a été rendu possible grâce à nos organes toujours bien attentifs, à nos directeurs compétents et à nos collaborateurs très engagés. Ainsi, le succès a déjà été décroché et il sera encore développé, même si les conditions deviennent plus difficiles. Je remercie ici le comité et le secrétariat pour leur soutien dans bien des cas délicats. Je souhaite aux casinos, dans le cadre des barrières juridiques et malgré des règles du jeu malheureusement souvent changeantes, la prospérité méritée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Frei'.

**Daniel Frei**  
Président

## II. Branche

### I. Produit brut des jeux

Les indications suivantes se réfèrent aux 17 casinos membres de la Fédération Suisse des Casinos (FSC). Les casinos de Meyrin et de Crans-Montana ne sont pas membres de la FSC.

Pour la première fois dans l'histoire des casinos suisses avec concession et de la nouvelle législation, il a fallu noter, en 2008, une baisse des revenus globaux. Les 17 casinos de la FSC ont réalisé, en 2008, un produit brut des jeux (PBJ) de 878,4 millions de francs. Il s'agit donc d'un recul du produit brut représentant 3,5 pour cent par rapport à l'année précédente (avec alors un produit brut des jeux de 910 millions). Le produit brut représente la différence entre les mises de jeu et les gains payés.

En plus de la crise économique, les interdictions cantonales de fumer ont eu une influence négative sur le

développement des affaires. Les casinos du Tessin, des Grisons et de St-Gall, dans lesquels l'interdiction a été introduite en 2008, ont été touchés. Les pertes vont à la charge des casinos, de l'AVS et des cantons d'implantation des casinos avec concession B.

Ces casinos sont particulièrement touchés à cause d'une part de visiteurs fumeurs, supérieure à 50%. Par comparaison, on notera que la part des fumeurs de toute la population se situe vers 29 pour cent. Citons comme exemple le casino de St Gall, où l'interdiction de fumer a été introduite le 1er octobre 2008. Avant cette introduction (soit de janvier à septembre) le résultat brut des jeux s'était réduit de 2,7% par rapport à la même période de l'année précédente. Depuis l'interdiction (octobre à décembre), le résultat brut a baissé de 26,1 pour cent par rapport à la même période précédente. En France et en Allemagne également, l'interdiction de fumer dans les casinos a provoqué de sérieuses pertes.

#### Produit brut des jeux 2008

Casino	PBJ 2008 en CHF	Comparaison PBJ 2007/2008	Interdictions cantonales de fumer
Montreux A	122'126'000	5.6%	-
Baden A	110'075'000	2.5%	-
Mendrisio B	108'697'000	-15.4%	TI: Interdiction depuis 12 avril 08
Basel A	103'701'000	0.7%	-
Lugano A	86'788'000	-23.3%	TI: Interdiction depuis 12 avril 08
Bern A	62'572'000	7.7%	-
Luzern A	52'749'000	0.3%	-
St. Gallen A	47'121'000	-8.5%	Interdiction depuis 1er octobre 08
Pfäffikon B	42'752'000	0.6%	-
Locarno B	32'468'000	-3.6%	TI: Interdiction depuis 12 avril 08
Fribourg B	27'778'000	10.6%	-
Bad Ragaz B	26'377'000	6.6%	-
Schaffhausen B	17'371'000	-8.4%	-
Courrendlin B	16'200'000	17.6%	-
Interlaken B	13'541'000	2.2%	-
St. Moritz B	4'909'000	-0.9%	GR: Interdiction depuis 1er mars 08
Davos B	3'130'000	-5.1%	GR: Interdiction depuis 1er mars 08
<b>Total</b>	<b>878'356'000</b>	<b>-3.5%</b>	

A Casinos avec concession A

B Casinos avec concession B



## 2. Offres de jeux

### Jeux de table

Les jeux de table proposés en Suisse sont principalement la roulette américaine, le Black Jack et le poker. D'autres jeux, tels que la roulette française et Punto Banco, ne sont proposés que rarement, dans certains

casinos. En totalité, 224 tables ont été proposées aux clients (233 tables l'année précédente). Des jeux tels que Sic Bo, Craps et la roue de la fortune, n'ont pas du tout été proposés.

### Appareils à sous

Dans les 17 casinos de la FSC un total de 3500 automates de jeux de hasard a été exploité (3300 l'année précédente). Les 80 pour cent du produit brut des jeux proviennent des automates de jeu. (78,4% l'année précédente).

### Visiteurs et employés

Les membres de la FSC ont noté 5 millions d'entrées, soit le même nombre que l'année précédente. Le nombre des employés a été le même pour les membres de la FSC, soit environ 2400 personnes, dont 2200 places à temps complet.

Jeux de table	Appareils à sous
224 tables 20 % du PBJ	3500 automates 80 % du PBJ
5 millions d'entrées 2400 employés (2200 places à temps complet)	

## 3. Impôt sur les maisons de jeu

La Confédération prélève un impôt sur les produits bruts des jeux, s'élevant de 40% à 80%. L'impôt des casinos avec concession A va entièrement à l'AVS. L'impôt des casinos B va pour 60% à l'AVS et pour 40% au canton d'implantation.

Les 17 casinos de la FSC ont payé les impôts suivantes pour l'année 2008 :

■ Impôt sur les maisons de jeu	458,3 Mio. CHF
– dont pour l'AVS	402,0 Mio. CHF
– dont pour les cantons d'implantation	56,3 Mio. CHF

### A-Casinos

Casino	A-Casinos Impôts sur les maisons de jeu	à l'AVS 100 %
Montreux	73,9 Mio.	73,9 Mio.
Baden	64,6 Mio.	64,6 Mio.
Basel	59,2 Mio.	59,2 Mio.
Lugano	46,0 Mio.	46,0 Mio.
Bern	29,7 Mio.	29,7 Mio.
Luzern	23,7 Mio.	23,7 Mio.
St. Gallen	20,8 Mio.	20,8 Mio.
<b>Total A</b>	<b>CHF 317,6 Mio.</b>	<b>CHF 317,6 Mio.</b>

## B-Casinos

Casino	B-Casinos Impôts sur les maisons de jeu	à l'AVS 60 %	Au canton 40 %
Mendrisio	62,5 Mio.	37,5 Mio.	25,0 Mio.
Pfäffikon	19,9 Mio.	11,9 Mio.	7,9 Mio.
Locarno	14,3 Mio.	8,6 Mio.	5,7 Mio.
Bad Ragaz	11,3 Mio.	6,8 Mio.	4,5 Mio.
Fribourg	11,3 Mio.	6,8 Mio.	4,5 Mio.
Schaffhausen	7,1 Mio.	4,3 Mio.	2,8 Mio.
Courrendlin	6,6 Mio.	4,0 Mio.	2,6 Mio.
Interlaken	5,4 Mio.	3,2 Mio.	2,2 Mio.
St. Moritz	1,3 Mio.	0,8 Mio.	0,5 Mio.
Davos	0,8 Mio.	0,5 Mio.	0,3 Mio.
<b>Total B</b>	<b>CHF 140,7 Mio.</b>	<b>CHF 84,4 Mio.</b>	<b>CHF 56,3 Mio.</b>

  

Casino	A et B Casinos Impôts sur les maisons de jeu	à l'AVS	Aux cantons
<b>Total A+B</b>	<b>CHF 458,3 Mio.</b>	<b>CHF 402,0 Mio.</b>	<b>CHF 56,3 Mio.</b>

## III. Activités de la Fédération

### I. Droit

#### a) Augmentation de l'impôt sur les maisons de jeu

La menace d'une possible augmentation de l'impôt a fait bien du souci à la Fédération en cours de l'année. La Fédération a mis en place, spécialement à ce sujet, un groupe de travail «Impôts et redevances» en y incluant des experts. Le groupe de travail s'est occupé pendant neuf séances du thème de l'augmentation des impôts. Il a rencontré deux fois la Commission Fédérale des Maisons de Jeu (CFMJ) et lui a soumis ses rapports écrits contenant une sérieuse argumentation contre toute hausse d'impôts.

Ces arguments n'ont pas trouvé grâce devant la CFMJ. Sans autre discussion avec la Fédération, la CFMJ a établi un rapport pour le Conseil Fédéral. Celui-ci s'est basé sur ce rapport pour annoncer, le 21 janvier 2009, une hausse des redevances pour les casinos A, d'un total de 22 millions de CHF. La Fédération n'avait pas eu connaissance de ce rapport et n'a jamais pu prendre position à son sujet. Alors que la FSC mentionnait de nombreux arguments et ses réticences justifiées contre toute augmentation d'impôts, le rapport de la CFMJ n'en parle que sur une demie-page, à peine. L'argument principal, concernant la compensation de la progression

à froid, n'a pas du tout été pris en compte, malgré son importance par rapport au droit d'état et son impact financier. La hausse de l'imposition des casinos A est un modèle créé par la CFMJ seule. Un tel modèle n'a jamais fait l'objet des discussions entre le FSC et la CFMJ.

La Fédération s'en tient fermement à l'idée qu'une hausse des redevances ne se justifie pas dans la situation actuelle, ceci pour les raisons suivantes :

- Avant de pouvoir discuter d'une hausse, il faut tout d'abord éliminer les défauts de l'imposition actuelle. Un défaut important consiste dans le fait que la progression à froid n'a jamais été compensée dans le système d'imposition progressive actuel. En raison de ce manque de compensation les casinos ont versé environ 130 millions de CHF de trop, en redevances, entre 2002 et 2008.
- Les réflexions concernant une hausse des redevances ont été faites à une période de bons résultats et de solide croissance des casinos. Depuis lors, des modifications importantes, avec influences négatives sur les casinos, ont eu lieu. En raison de l'interdiction de fumer et de la récession, les bons résultats du passé ne seront certainement plus atteignables, dans un proche futur, par les casinos.



- Les concessions ont été accordées sous des conditions clairement définies en ce qui concerne les règles d'imposition. Les exploitants des maisons de jeu ont établi leurs plans d'affaire et leurs investissements selon ces règles. La modification à court terme de l'imposition rend caduque toute sécurité de planification. Elle blesse aussi le principe de la bonne foi.
- La structure actuelle progressive de la redevance des maisons de jeu, avec son maximum de 80%, a dès maintenant une influence négative sur les investissements, tenant compte de l'ordre de grandeur atteint à ce jour. Une structure dégressive du taux de redevance, après avoir atteint le maximum de 80%, serait par-contre favorable à une croissance passant par des investissements complémentaires. Ces investissements complémentaires sont indispensables pour rester concurrentiels face à nos voisins étrangers (environ un tiers du produit brut des jeux provient de l'étranger) et face aux autres offres. Ce n'est que de cette manière que les casinos pourront assurer leur succès à plus long terme et fournir à la Confédération des redevances encore plus élevées.

La décision de la Confédération concernant une hausse des redevances est absolument incompréhensible, tenant compte de la mauvaise conjoncture actuelle et les développements imprévisibles qu'elle entraîne. Les besoins et règlements toujours renouvelés par l'état freinent les futures investissements, mettent en question les places de travail créées et donc finalement le montant des redevances. Celles-ci diminuent si les casinos ne peuvent pas faire de réserves et se sentent alors peu intéressés à la croissance, en raison de nouvelles dispositions de progression. La FSC va se défendre par tous les moyens disponibles contre cette augmentation des redevances et elle exigera fermement une compensation de la progression à froid.

#### b) Tournois de poker

Dans le courant de l'année 2008, la CFMJ a qualifié plus de 100 cas de tournois de poker comme autant de jeux d'adresse. Du fait, ces tournois de poker ont donc pu

être organisés par des tiers, en dehors des casinos. Dans toute la Suisse ces tournois on littéralement fleuri, n'importe qui pouvant en organiser autant que souhaité. Plusieurs centaines de tournois sont joués chaque mois.

Les décisions de la CFMJ font en sorte que les cantons sont compétents pour le règlement et la surveillance de ces tournois de poker. Pourtant, aucun règlement légal n'est disponible pour ces tournois. Ils sont donc principalement joués dans des lieux hors juridiction et sans contrôle. Il n'y a ni protection sociale, ni protection de la jeunesse, ni mesures contre le blanchiment d'argent. Alors que dans les casinos, le tournoi de poker ne sera joué qu'après contrôle d'entrée, sous surveillance vidéo et dans des conditions strictes de sécurité. Les joueurs présentant un comportement à problème sont exclus des casinos. Ce genre de joueur exclus peut pourtant prendre part à des tournois hors casino. Des contrôles correspondants ont démontré que plusieurs participants à des tournois de poker hors casino sont des personnes exclues des casinos.

La FSC a toujours refusé ce genre de tournois, car le poker et les tournois de poker sont définis par l'ordonnance sur les jeux de hasard comme étant effectivement des jeux de hasard (art. 21 et 59 de l'ordonnance sur les jeux de hasard). La frontière entre jeux d'adresse et jeux de hasard doit être tracée à la lumière de l'article de but de la loi sur les maisons de jeu. C'est la raison pour laquelle la FSC a attaqué les décisions de la CFMJ auprès du Tribunal Administratif Fédéral. On attend la décision du tribunal pour le printemps 2009. La plainte de la FSC ne s'attaque pas aux associations qui améliorent leur état de caisse à l'aide de tournois de poker. Elle s'attaque aux offres professionnelles: Dans l'année 2008 on a pu constater qu'une branche commerciale parallèle aux casinos a vu le jour et quel- le agit sans contrôle.

Les tournois de poker ont également été traités au Parlement Fédéral. Lors de la session de printemps 2008, le conseiller national Alexander J. Baumann a soumis plusieurs questions à propos de contrôles de tournois de poker hors casino. Dans sa réponse, la cheffe du département fédéral de justice et police a défendu la position, disant que les cantons sont compétents pour les jeux d'adresse et que les tournois de poker ne comptent pas forcément parmi les jeux poussant à la passion du jeu ou occasionnant des pertes d'argent.

#### c) Online Gaming

Selon la loi actuelle sur les maisons de jeu, l'offre et l'exécution de jeux de hasard sur Internet ou autres formes de télécommunication est interdite en Suisse. Cette interdiction amène le fait que l'argent des joueurs suisses online part vers l'étranger, ce qui n'est pas négligeable en tant que facteur économique. Pour

cette raison, la CFMJ s'est décidée à revoir si l'interdiction devait être supprimée et allégée pour les maisons de jeu sur internet. Après information par la CFMJ, la FSC a établi un groupe de travail «Online Gaming» pour s'occuper de la question.

Dès janvier 2008, la FSC a soumis ses premières considérations à la CFMJ. En août et décembre 2008, la FSC a pris position par rapport à des informations correspondantes de la CFMJ. On peut résumer comme suit la position de la FSC:

Une éventuelle concession de casinos-internet aurait des effets négatifs sur le résultat brut des jeux des casinos classiques en Suisse. Les casinos-internet pourraient faire leur publicité de manière légale en Suisse. Par leur offre complémentaire, ils prendront aux casinos classiques une partie de leur clientèle. Les expériences faites en Autriche démontrent clairement que depuis l'entrée des casinos-internet, le résultat brut des jeux des casinos classiques s'est nettement réduit. Il est donc justifié que les casinos classiques puissent compenser les résultats inférieurs par des offres «online» et que seuls les casinos classiques reçoivent une concession online, à quelle occasion il faudra aussi permettre des unions entre casinos intéressés. Pour l'obtention des concessions des autorités de surveillance, les casinos actuels sont à disposition et restent toujours des partenaires connus et fiables. Ils ont l'expérience de l'exploitation des entreprises, de la protection sociale et de la lutte contre le blanchiment d'argent. Il en découle une coordination optimale des mesures à prendre pour la protection sociale (détections précoces et exclusions de jeu).

L'offre «online» de la Suisse ne doit pas être réservée exclusivement aux clients suisses. Le marché indigène est trop petit. Il devrait être possible de mettre l'offre à disposition de joueurs étrangers, tout en respectant les prescriptions suisses et celles des pays de la clientèle étrangère.

Les sociétés de loterie font une bonne partie de leurs affaires en passant sur internet, sans qu'il existe pour cela un cadre légal. La Confédération devra donc créer simultanément un règlement légal coordonné pour l'exploitation par télécommunication des jeux de hasard par les loteries et les casinos. La FSC a proposé d'établir un groupe de travail pour l'élaboration d'une réglementation solide. Ce groupe de travail serait composé de représentants de toutes les parties concernées.

## 2. Jeux / Technique / Sécurité

Le système actuel «C-Key-System», le système de contrôle des entrées électronique des casinos, relié dans toute la Suisse, fonctionne sans problème depuis l'ouverture des casinos. Son exploitation est encore assurée pour deux années au moins. Le système C-Key



est d'importance vitale pour les casinos. Dans le courant de l'année en question, le comité a donc chargé la commission technique de la FSC d'élaborer les bases d'une modernisation technique et d'optimiser le système, tout en consultant les personnes responsables du sujet dans les casinos.

## 3. Communication

### a) Communication interne à la Fédération

La FSC attache de l'importance à l'information continue et rapide de ses membres. La Fédération a donc créé récemment les «News du Secrétariat». Les «news» paraissent en principe tous les mois et informent les membres des activités de la Fédération en cours. L'écho est positif.

Au cours de l'année 2008, le site FSC ([www.switzerlandcasinos.ch](http://www.switzerlandcasinos.ch)) a été remanié totalement. Pour mieux pouvoir atteindre les casinos et la population intéressée de la Suisse de langue italienne, le site est maintenant proposé en italien également. Une nouveauté du site: La rubrique «Offres d'emplois». Les membres de la FSC ont la possibilité d'y annoncer les postes vacants. Le site dispose aussi d'un secteur protégé par mot de passe pour les casinos. Le secteur comporte des informations aux membres, des livres d'instruction pour utilisateurs, des formulaires et une bourse d'appareils et de matériel.

### b) Relations avec les fédérations faitières et associations de la branche

En cours de l'année, le FSC a maintenu ses bonnes relations avec d'autres associations. Signalons particulièrement le fait que la FSC est membre de l'association «European Casino Association» (ECA). Celle-ci représente 900 casinos en Europe. Les 28 et 29 mai 2008, la FSC a été l'hôte de 20 pays européens à l'occasion de la rencontre d'été de la ECA, au grand Casino de Bâle. Lors de cette rencontre, un groupe de travail avec participation de la FSC a été établi. Il s'occupera de la mise en application des recommandations de la FATF pour la lutte contre le blanchiment d'argent.



La FSC a profité de sa qualité de membre de l'Union Suisse des arts et métiers. La FSC s'est engagée dans un groupe de travail pour la révision de la loi sur la TVA. Des informations précieuses et la possibilité de prendre influence, en temps utile, sur les travaux préparatifs de cette révision en ont résulté.

### c) Public affairs

#### Initiative populaire

Le 22 avril 2008 l'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» a été lancée sous l'égide de la Loterie Romande. Le but mis en avant de l'initiative, à savoir l'obtention de moyens pour le sport et le bien commun, n'est pas contesté. Les apports du jeu d'argent, que ce soient par les loteries ou les casinos, vont au bien commun dès ce jour et à l'avenir également. Le but des apports du jeu est ancré dans la loi. Il n'y aurait donc pas nécessité d'une initiative populaire dans ce sens, ni d'une révision de la constitution fédérale. Cette initiative a plutôt pour but de modifier les règles du marché des jeux de hasard, unilatéralement en faveur des loteries, d'élargir les formes d'exploitation électroniques pour les loteries (internet, automates, téléphonie mobile) et d'éliminer la concurrence intérieure et extérieure. Le problème, pourtant, est que les sociétés de loterie proposent dès maintenant leurs produits très largement sur les supports électroniques. Ces offres sont libres d'accès et sans contrôles. Le domaine très sensible des jeux d'argent ne permet pas, toutefois, que l'offre électronique des loteries soit élargie de manière incontrôlée. L'initiative demande encore que le taux de l'impôt sur les maisons de jeu corresponde aux exigences du bien commun. En se basant sur la constitution fédérale actuelle (art. 106 de la constitution) la Confédération percevait aujourd'hui jusqu'à 80% des produits bruts des jeux des casinos. Ces redevances vont principalement à l'AVS et, pour une faible partie, aux cantons d'implantation des casinos B. L'AVS est au profit de toute la population suisse. Elle correspond au bien commun dans le sens propre du terme. Les casinos suisses versent des redevances annuelles d'environ un demi milliard de francs (un peu plus que ce que les loteries versent pour le bien commun). On ne peut pas écumer tous les rendements des casinos, car autrement les casinos devraient

être étatisés. Du point de vue de la FSC, différentes questions se posent concernant cette initiative. La société du Sport-Toto, contrôlée par les cantons, finance l'initiative de plusieurs millions, ce qui signifie que les moyens réservés au sport sont utilisés à tort pour des buts politiques et que les cantons ont lancé cette initiative irrecevable. Il faut aussi tenir compte des tendances de l'Union Européenne, où une libération du marché des jeux d'argent s'annonce. La FSC se battra contre cette initiative et prépare des contre-mesures à cet effet.

#### TVA

La révision générale de la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée préoccupe la FSC toute l'année. Par cette révision, un certain nombre d'exemptions à la TVA devrait être supprimé. Si l'exemption actuelle des casinos devait être supprimée, le produit brut des jeux serait soumis à la taxe TVA. Pour éviter le fait, la FSC avait pris influence dans la préparation du projet. Il y a eu différentes rencontres avec des représentants de l'administration fédérale. Qu'on se rappelle: Dans une prise de position adressée au département fédéral des finances, la FSC a démontré de manière détaillée que l'exemption actuelle de la TVA par rapport au produit brut des jeux devait être maintenue, car le résultat est déjà grevé par l'impôt sur les maisons de jeu. L'annulation de l'exception mènerait à une double imposition et à un décalage peu souhaitable des flux financiers. Après avoir pris connaissance des enquêtes menées, le Conseil Fédéral a décidé – dans une décision de principe – de soumettre au parlement un message concernant la réforme de la TVA, avec deux parties indépendantes l'une de l'autre, les parties A et B. Le message décidé le 25 juin 2008 est conçu de telle manière, que les deux parties du message peuvent être traitées l'une après l'autre. La commission du Conseil National de l'économie et des redevances a décidé de traiter d'abord la partie A du projet et de la soumettre au parlement, en remettant la partie B à plus tard. L'état des lieux au début de 2009 consiste à penser que l'exception faite aux casinos doit encore être maintenue. La FSC va poursuivre son travail, dans le but d'éviter que l'exemption soit supprimée. Nous suivrons donc attentivement les procédés législatifs à venir.

#### Interdiction de fumer

Dès le début, la FSC avait combattu l'initiative parlementaire de Felix Gutzwiller concernant la protection contre la fumée passive. Initialement, il était prévu de régler l'interdiction de fumer par la loi du travail. La FSC était intervenue, avec d'autres partenaires concernés : Il faut, d'une part, préserver les non-fumeurs de la fumée passive, mais d'autre part, les fumeurs ne doivent pas être discriminés. En fin de compte, le Conseil National et le Conseil des Etats ont trouvé un compromis, en 2008, sans pour autant montrer beaucoup d'enthousiasme à ce sujet. La nouvelle loi fédérale contre la fumée passive date du 3 octobre 2008. Elle fixe avant tout le fait qu'à titre exceptionnel, le person-

nel peut être employé dans les fumeurs de restaurants et d'hôtels, mais avec leur consentement formel. L'accord doit intervenir dans le cadre du contrat de travail. On relève également que les exploitations recevant des fumeurs peuvent être admises comme entreprises avec autorisation de fumer, lorsque ces entreprises ne disposent que d'une surface accessible au public de 80 m<sup>2</sup> au maximum, qu'elles sont bien aérées et reconnaissables de l'extérieur comme locaux pour fumeurs. Les cantons, toutefois, peuvent émettre des prescriptions plus strictes pour la protection de la santé. De nombreux cantons ont déjà accepté des lois plus sévères ou sont près de les faire accepter. Dans ce cas, ce n'est pas la loi fédérale qui compte, mais la législation cantonale, ce qui programme alors par avance un règlement hétéroclite de la protection contre la fumée passive. Les différentes réglementations cantonales mènent à un certain désordre de concurrence peu souhaitable entre casinos, puisque les clients sont très mobiles et préfèrent les lieux où la fumée est admise.

#### 4. Concept social

La FSC a relevé, dans une consultation auprès des casinos suisses, les dépenses pour la protection sociale (le concept social). Selon cette consultation, les casinos ont dépensé, en 2007, un montant d'environ 7,7 millions de francs pour la protection sociale. Il s'agit donc d'environ 0,7 pour cent des produits bruts des jeux de 2007. Les dépenses en question se composent des salaires des collaborateurs chargés de la mise en œuvre du concept social, des frais du système de contrôle d'entrée et des coûts de la collaboration avec des institutions spécialisées externes. Les moyens sont utilisés directement pour les mesures découlant du concept social. Les casinos suisses tiennent ici une bonne position, par rapport aux sociétés de loterie. Celles-ci ont versé 0,5 pour cent des produits bruts des jeux pour la prévention de la passion du jeu.

La commission sociale de la FSC s'est trouvée le 6 juin 2008 pour un workshop portant sur toute une journée. Elle a examiné les standards de la FSC pour le concept social et contrôlé leur qualité et leur actualité. Il a été décidé d'adapter les standards du concept social dans différents domaines. Concrètement, une optimisation dans le secteur de la détection précoce de joueurs à problèmes a été réalisée. L'instrument des conventions de visites a été nouvellement adapté. La convention limite le nombre de visites d'un client en un mois. Le respect de ce nombre de visites sera contrôlé par le système d'entrée. Une telle convention de visite ne sera dorénavant conclue qu'après contrôle financier du client.

Le 29 octobre 2008, la FSC a organisé le deuxième forum du concept social, au Grand Casino de Lucerne. Les participants étaient les collaborateurs chargés de la mise en application du concept social. Le point fort

consistait à examiner les buts quantitatifs et qualitatifs des concepts sociaux. Ces buts doivent être bien définis et contrôlés en cours d'année. Si le besoin se fait sentir, des mesures correctives doivent être prises. Le forum a démontré que les casinos innovent en fixant des buts mesurables dans le domaine du concept social. Il s'agit d'un travail de pionniers. Il faudra donc un temps de développement de plusieurs années pour cristalliser les buts appropriés et les indicateurs qui s'y rapportent.

Dans l'année de ce rapport, le bon travail effectué en collaboration avec le No de téléphone 143 «La main tendue» a été poursuivi. Les casinos mentionnent dans leurs publications les possibilités d'appeler le 143. Ils soutiennent cette institution par un montant important payé chaque année.

#### La protection sociale en chiffres

- Les casinos affiliés à la FSC ont enregistré environ 3100 nouvelles exclusions de jeu pour la protection sociale (3160 pour l'année précédente).
- 84,5% de ces exclusions ont été demandées par les clients et 15,5% ont été décidées par les casinos (84% et 16% pour l'année précédente).
- Les casinos affiliés à la FSC ont annulé 290 exclusions de jeu (300 en 2007).
- Les casinos affiliés à la FSC ont conclu une convention de visite avec 250 visiteurs (505 l'année précédente).

#### 5. Lutte contre le blanchiment d'argent /Organisme d'auto-régulation OAR

L'année 2008 s'inscrivait dans l'ordre d'un «business as usual» après la mise en œuvre des nouvelles bases juridiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent, le 1er janvier 2008, soit la nouvelle ordonnance de la CFMJ, d'une part, et le nouveau règlement OAR de la FSC, d'autre part, pour les casinos affiliés. En se basant sur les nouvelles données et les nouvelles lignes directrices modèles de l'OAR, les casinos ont travaillé avec de nouvelles directives internes pour la lutte contre le blanchiment. Un état des lieux établi par l'OAR a démontré que les casinos affiliés ont renforcé leur système de «compliance» par rapport aux directives modèles de l'OAR, en plusieurs points. L'OAR a révisé ses principes de formation, ainsi que le contenu des modules «e-learning», tout en alignant ses offres de conseils sur les nouvelles réglementations.

Des changements de personnel ont eu lieu dans les bureaux et dans le comité de contrôle OAR. Daniel Vogt (Casino Pfäffikon), un homme averti de la première heure, s'est retiré. Il a été remplacé par Thomas Cavelti (Pfäffikon). Le bureau a été renforcé par deux nouveaux membres, Massimiliano Gilardoni (Lugano) et Oliver Grimm (Interlaken). Maître Christof Brack a démissionné du comité de contrôle. Il a été remplacé par Maître Mathias Kuster (Zürich).

Finalement, le comité a chargé la FSC de lui soumettre un concept pour l'indépendance légale de l'OAR, dans le but d'optimiser les conditions d'une autorégulation renforcée. Les travaux préparatoires ont finalement conduit à une convention entre FSC et OAR en fonc-

tion d'une séparation totale, à la création de l'OAR Casinos et au transfert des tâches et des moyens de l'OAR actuelle vers la nouvelle association «Organisation d'autorégulation des casinos suisses» (OAR Casinos). La nouvelle structure est opérationnelle depuis le 1er février 2009. Toutes les fonctions des casinos OAR seront exécutées par les personnes engagées pour OAR FSC. La seule nouveauté concerne Marc Friedrich, secrétaire FSC, qui représente les intérêts de l'association sœur FSC dans le comité de l'OAR Casinos. Le Dr Andreas Landtwing en est le président. Le Dr George Häberling reste responsable du secrétariat et du bureau. A l'exception de Mendrisio, tous les casinos affiliés jusqu'à présent à l'OAR FSC sont devenus membres de l'OAR Casinos.

## IV. Organes de la Fédération

### 1. Membres

Dans le cours de l'exercice, 17 casinos étaient affiliés à la FSC (voir la liste des membres en dernière page).

### 2. L'assemblée des délégués

Lors de l'assemblée ordinaire des délégués du 30 avril 2008 à Montreux, Daniel Frei a été nommé à l'unanimité comme nouveau président de la FSC, le président Adriano Censi ayant donné sa démission après 8 années de mandat. Le vice-président, le Dr. Peter Probst a fait l'éloge des grands mérites du président sortant. Au moment des concessions et de la mise en œuvre des casinos et dans d'intenses discussions avec l'autorité CFMJ, partout M. Censi s'est engagé avec beaucoup d'élan. Il a largement participé aux décisions importantes. S'ajoute la création du secrétariat FSC, l'intérêt soutenu des médias et la représentation de notre branche face à la politique et aux autorités. M. Censi a maîtrisé souverainement ses nombreuses tâches, de manière constructive et efficace, dans l'intérêt de tous les membres FSC.

### 3. Comité

Le comité s'est retrouvé pour 9 séances au cours de l'exercice. Il se compose des personnes suivantes, après l'assemblée des délégués:

*Président:* Daniel Frei

*Représentants des casinos A:*

Guido Egli (Grand Casino Lucerne)

Peter Probst, vice-président (Grand Casino Baden)

Gert Thoenen (Grand Casino Bâle)

*Représentants des casinos B:*

Peter Bratschi (Casino Bad Ragaz)

Max Geu (Casino Zürichsee)

Gilbert Monneron (Casino Fribourg)

Hubertus Thonhauser (Casino St. Moritz)

### 4. Secrétariat

Le responsable du secrétariat FSC est Marc Friedrich. Beatrice Messer est assistante. Comme Beat Füglistaller, responsable du secteur «Concept social» a donné sa démission pour fin octobre 2008, c'est Margrit Martin Wyss qui a été désignée pour la succession.

### 5. Comptabilité et bureau de révision

Notre comptable, Fritz Balmer, Wilderswil, a pris sa retraite après un bon nombre d'années, pour raison d'âge. Jusqu'à présent, ses tâches ont été intégrées au secrétariat. Pour la révision des comptes, c'est la maison HoGa Treuhand, fiduciaire à Interlaken, qui est compétente.

## V. Commissions particulières

### 1. Commission juridique

En raison de la régulation très stricte de la branche, les casinos se voient très souvent confrontés à des problèmes ou questions juridiques. Pour soutenir et conseiller les membres dans ce domaine d'une importance majeure, nous disposons d'une commission juridique.

### 2. Commission technique

La commission technique s'occupe de toutes les questions opérationnelles découlant de l'exploitation des jeux.

### 3. Commissions sociale

La commission sociale se compose des responsables du concept social des casinos. Elle représente une importante plate-forme d'échange d'expériences entre les casinos. Elle s'occupe de l'optimisation pratique des questions de la protection sociale. En 2008, elle comportait les membres suivants:

- Beat Füglistaller, responsable du concept social FSC
- Christian Aumüller, Casino Berne
- Andrea Camponovo, Casino Mendrisio
- Lisiane Schürmann, Casino Montreux
- Ernesto Sommer, Casino Baden
- Daniel Vogt, Casino Pfäffikon
- Michèle Wilhelm, Casino Bâle

### 4. Commission des experts

Cette commission est à disposition de la FSC en tant qu'organe consultatif, dans le but de favoriser efficacement la prévention de la dépendance au jeu. En 2008, cette commission se composait des spécialistes suivants:

- Dr. méd. Andreas Canziani
- Dr. méd. Tazio Carlevaro
- Dr. méd. Karin Faisst
- Prof. Jörg Häfeli
- Dipl. psy. Renanto Poespodihardjo
- Dr. méd. Claude Uehlinger

### 5. Groupe de travail Impôts et Redevances

Pour le traitement des sujets actuels très prioritaires, tels que la révision de la loi sur la taxe à la valeur ajoutée et l'augmentation des redevances des maisons de jeu, le groupe de travail «Impôts et Redevances» a été institué avec les membres suivants:

- Daniel Frei, Président FSC
- Dr. Ivo Baumgartner, dipl. Steuerexperte
- Diego Clavadetscher, Fürsprecher + dipl. Steuerexperte
- Philipp Sprenger, dipl. Wirtschaftsprüfer
- Marc Friedrich, Responsable du secrétariat FSC



## VI. Bilan au 31 décembre 2008

avec comparaison d'année précédente

	2008	2007
	Fr.	Fr.
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
<i>Liquidités</i>		
Caisse	194.65	539.65
Avoir en banque	17'556.75	56'266.65
Avoir en banque	84'519.22	59'633.75
Avoir en banque	801'134.65	
Dépot à terme fixe		700'000.00
<i>Autre Débiteurs</i>		
Adm. féd. des contributions, impôt anticipé	3'938.55	5'055.80
<i>Comptes de régularisation</i>		
Paieement anticipé des primes d'assurance 2009	587.60	
<b>Total actifs circulants</b>	<b>907'931.42</b>	<b>821'495.85</b>
<b>Patrimoine immobilisé</b>		
<i>Equipement de bureau</i>		
Meubles équipement de bureau	2'000.00	3'000.00
<b>Total patrimoine immobilisé</b>	<b>2'000.00</b>	<b>3'000.00</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>909'931.42</b>	<b>824'495.85</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capital étrangers</b>		
<i>A court terme/Comptes de régularisation</i>		
Engagement fournisseurs, divers	74'892.65	30'195.65
Salaires/indemnités	76'945.45	
Prestations sociales	21'103.11	
Comptes de régularisation passifs	9'950.00	31'740.00
<b>Total capital étrangers</b>	<b>182.891.21</b>	<b>61'935.65</b>
<b>Fortune</b>		
Fonds de réserve	500'000.00	500'000.00
Bénéfice reporté	262'560.20	217'355.01
Résultat	-35'519.99	45'205.19
<b>Total fortune</b>	<b>727'040.21</b>	<b>762'560.20</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>909'931.42</b>	<b>824'495.85</b>

## VII. Compte d'exploitation du 1.1.2008 – 31.12.2008

avec budget et comparaison d'année précédente	2008	Budget	2007
REVENUS	Fr.	Fr.	Fr.
Contributions annuelles	907'333.00	905'000.00	932'983.00
Intérêts créanciers	11'253.25	15'000.00	14'445.20
Licence C-Key	20'000.00	20'000.00	22'331.00
Provision British Americian tab.	5'093.30	5'000.00	5'192.05
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>943'679.55</b>	<b>945'000.00</b>	<b>974'951.25</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Siège administratif</b>			
Salaires	274'080.10	290'000.00	297'262.35
Prestations sociaux et autres charges de personelle	41'520.89	50'000.00	55'990.89
Infrastructure	13'541.40	15'000.00	15'973.82
Frais de déplacement etc.	12'549.30	15'000.00	9'400.00
Perfectionnement		2'000.00	
Loyer & frais accessoires	34'798.10	35'000.00	33'956.20
<b>Total Siège administratif</b>	<b>376'489.79</b>	<b>407'000.00</b>	<b>412'583.26</b>
<b>Comité/administration</b>			
Indemnité versée au comité	74'833.35	65'000.00	67'916.60
Indemnités versées aux groupes de travail TFK, CS	35'877.90	60'000.00	43'800.00
Indemnités journalières&frais de déplacements comité	18'326.25	35'000.00	31'692.20
Frais administratifs généraux comité	9'907.80	20'000.00	19'344.65
Assemblée des délégués/Conférence	7'705.65	10'000.00	3'935.80
<b>Total Comité/administration</b>	<b>146'650.95</b>	<b>190'000.00</b>	<b>166'689.25</b>
<b>Communication</b>			
Traductions	12'266.85	20'000.00	14'789.80
Public Relations	78'623.60	72'000.00	49'218.15
Public Affairs	64'560.00	64'500.00	60'000.00
<b>Total Communication</b>	<b>155'450.45</b>	<b>156'500.00</b>	<b>124'007.95</b>
<b>REPORT</b>	<b>678'591.19</b>	<b>753'500.00</b>	<b>703'280.46</b>

## VII. Compte d'exploitation du 1.1.2008 – 31.12.2008

avec budget et comparaison d'année précédente	2008	Budget	2007
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>REPORT</b>	<b>678'591.19</b>	<b>753'500.00</b>	<b>703'280.46</b>
<b>Conseil</b>			
Mandats juridiques	77'972.95	35'000.00	54'762.30
Groupe de travail impôts & redevances	97'346.95		
Mandats techniques	15'126.55	30'000.00	16'826.05
Concept social			9'000.00
Coopération téléphone 143	25'500.00	18'000.00	18'000.00
Responsable Gambling Tool	21'520.00	24'000.00	24'409.05
Projet online Gambling			51'091.30
Actualisation Internet et IT	8'371.30	10'000.00	8'270.85
<b>Total Conseil</b>	<b>245'837.75</b>	<b>117'000.00</b>	<b>182'359.55</b>
<b>Cotisations</b>			
Cotisations à d'autres organisations	39'375.15	42'000.00	40'482.10
Assemblée des délégués ECA en Suisse	11'231.15	12'000.00	
<b>Total Cotisations</b>	<b>50'606.30</b>	<b>54'000.00</b>	<b>40'482.10</b>
<b>Impôts/assurances</b>			
Impôts sur le revenu et la fortune	1'160.05	2'300.00	29.05
Assurances	734.50	700.00	594.90
Frais bancaires	470.75		
<b>Total Impôts/assurances</b>	<b>2'365.30</b>	<b>3'000.00</b>	<b>623.95</b>
<b>Amortissements</b>			
Amortissement de l'équipement de bureau	1'799.00	3'000.00	3'000.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>979'199.54</b>	<b>930'500.00</b>	<b>929'746.06</b>
<b>Recapitulatif</b>			
Total Revenus	943'679.55	945'000.00	974'951.25
Total Dépenses	979'199.54	930'500.00	929'746.06
<b>Pertes (-) / Excedent</b>	<b>-35'519.99</b>	<b>14'500.00</b>	<b>45'205.19</b>

## VIII. Membres Fédération

### Concessionnaires A

Spielbank Baden AG	Haselstrasse 2 5400 Baden	Tél. 056 204 07 07 Fax 056 204 07 08	<a href="http://www.grandcasinobaden.ch">www.grandcasinobaden.ch</a>
Airport Casino Basel AG	Flughafenstrasse 225 4025 Bâle	Tél. 061 327 20 20 Fax 061 327 20 30	<a href="http://www.grandcasinobasel.com">www.grandcasinobasel.com</a>
Grand Casino Kursaal Bern AG	Kornhausstrasse 3 3000 Berne 25	Tél. 031 339 55 55 Fax 031 339 55 50	<a href="http://www.grandcasino-bern.ch">www.grandcasino-bern.ch</a>
Casinò Lugano SA	Via Stauffacher 1 6900 Lugano	Tél. 091 973 71 11 Fax 091 973 71 12	<a href="http://www.casinolugano.ch">www.casinolugano.ch</a>
Grand Casino Luzern AG	Haldenstrasse 6 6006 Lucerne	Tél. 041 418 56 56 Fax 041 418 56 55	<a href="http://www.grandcasinoluzern.ch">www.grandcasinoluzern.ch</a>
Casino de Montreux SA	Rue du Théâtre 9 Case Postale 387 1820 Montreux	Tél. 021 962 83 83 Fax 021 962 83 90	<a href="http://www.lucienbarriere.com">www.lucienbarriere.com</a>
Grand Casino St. Gallen AG	St. Jakob Strasse 55 9000 St. Gall	Tél. 071 394 30 30 Fax 071 394 30 31	<a href="http://www.swisscasinos.ch">www.swisscasinos.ch</a>

### Concessionnaires B

Casinò Admiral SA	Via Angelo Maspoli 18 6850 Mendrisio	Tél. 091 640 50 20 Fax 091 640 50 25	<a href="http://www.casinomendrisio.ch">www.casinomendrisio.ch</a>
Casino Bad Ragaz AG	Hans-Albrecht-Strasse 7310 Bad Ragaz	Tél. 081 303 39 39 Fax 081 303 39 99	<a href="http://www.casinoragaz.ch">www.casinoragaz.ch</a>
Casino Davos AG	Promenade 63 7270 Davos Platz	Tél. 081 410 03 03 Fax 081 410 03 09	<a href="http://www.casinodavos.ch">www.casinodavos.ch</a>
Casino de Fribourg	Route du Lac 11 1763 Granges-Paccot	Tél. 026 467 70 00 Fax 026 467 70 07	<a href="http://www.lucienbarriere.com">www.lucienbarriere.com</a>
Casino Interlaken AG	Strandbadstrasse 44 3800 Interlaken	Tél. 033 827 62 10 Fax 033 827 62 08	<a href="http://www.casino-interlaken.ch">www.casino-interlaken.ch</a>
Casino du Jura	Sur Haute-Rive 1 2830 Courrendlin	Tél. 032 436 10 80 Fax 032 436 10 81	<a href="http://www.lucienbarriere.com">www.lucienbarriere.com</a>
Casinò Locarno SA	Largo Zorzi 1 Casella postale 1543 6601 Locarno	Tél. 091 756 30 30 Fax 091 756 30 31	<a href="http://www.casinolocarno.ch">www.casinolocarno.ch</a>
CSA Casino Schaffhausen AG	Herrenacker 7 Case Postale 8201 Schaffhouse	Tél. 052 630 30 30 Fax 052 630 30 31	<a href="http://www.swisscasinos.ch">www.swisscasinos.ch</a>
Casino St. Moritz AG	27, Via Mezdi 7500 St. Moritz	Tél. 081 837 54 54 Fax 081 837 54 50	<a href="http://www.casinostmoritz.ch">www.casinostmoritz.ch</a>
Casino Zürichsee AG	Seedammstrasse 3 8808 Pfäffikon SZ	Tél. 055 416 30 30 Fax 055 416 30 31	<a href="http://www.swisscasinos.ch">www.swisscasinos.ch</a>

